

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero |
| Herausgeber: | Schweizerische Heraldische Gesellschaft |
| Band: | 37 (1923) |
| Heft: | 3 |
| Artikel: | Lettres d'armoiries et de noblesse conédées à des familles fribourgeoises [suite] |
| Autor: | Amman, Alfred d' |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-745028 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

folgerin die Priorin von Kalchrain, Ida Schäli wurde. Als diese am 5. Februar 1885 das Zeitlehe gesiegt hatte, wurde vierzehn Tage später M. Agatha Keller zur ersten Aebtissin von Mariastern gewählt, die heute noch (1912) die Regierung führt. Zur Zeit der Aebtissin Augustina wurde das Wappen von Mariastern in der Zusammensetzung geführt, wie Fig. 162 es vorweist.

Das neuere Abteiwappen ist aus einer Verbindung der Wappenbilder der drei schweizerischen Frauenstifte entstanden, denen das Wappen des Zisterzienserordens in einem Herzschilde aufgelegt wurde.

Die Oberin des Klosters führt den Titel: Aebtissin der vereinigten Klöster von Kalchrain, Feldbach, Dänikon und Priorin von Mariastern.

Im Siegel des Konventes erscheint der Stern allein; die Legende lautet: SIGILLUM CONVENTUS B · V · M · DE MARIAE STELLA. Spezielle Hausfarben besitzt das Frauenstift nicht, doch könnten im Gebrauchsfalle nur Gelb und Blau, die Farben des Konventwappens, in Betracht gezogen werden.



Fig. 162.

Wappen von Mariastern unter der Äbtissin von Feldbach, Augustina Fröhlich.

Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises.

par ALFRED d'AMMAN.

(Suite.)

58. **Mottet, 1765.** Le duc de Modène donne le titre de comte à Béat-Louis Mottet, de Morat, 1765, 5 octobre.

Ni l'original du diplôme ne subsiste, ni aucune copie n'en est connue; il est cité dans l'almanach de Gotha, année 1874, avec la mention que ce titre comtal fut reconnu en Autriche.

Motifs de la concession: longs et distingués services rendus au duc de Modène par Béat-Louis Mottet, lequel le servit dès l'an 1742 jusqu'à sa mort, arrivée en 1770. Après avoir fait du service militaire en Espagne depuis l'an 1724, d'abord dans le régiment de Niederöst, ensuite dès 1733 dans le régiment d'Arregger pour lequel il leva une demi compagnie, il entra en 1741 au service du duc de Modène, en levant une compagnie pour son régiment des Gardes suisses. Aide de camp du duc en 1743 avec rang et brevet de colonel, il se distingua en diverses circons-

tances, en particulier dans la surprise de Veletri, dans la nuit du 10 au 11 août 1744, où il sauva la vie au duc. Général-major le 15 mars 1752, enfin, lieutenant-général et gouverneur de Reggio¹.

Cette famille Mottet est originaire d'Avenches; Jean Mottet s'établit à Morat et, le 2 novembre 1565, y acquit la bourgeoisie. Béat-Louis, celui qui fut créé comte à Modène, eut un fils Armand-Gaston, né en 1741, qui fut colonel en Autriche, vécut à Vienne et épousa Thérèse, née comtesse de Bianchi. Il renouvela, en 1814, son droit de bourgeoisie à Morat pour lui et son fils Alexandre-Armand-Gaston, né en 1800².

Ce dernier, aussi établi à Vienne, y épousa en premières noces, le 6 juin 1826, Anne-Marie, née baronne Münch de Bellinghausen (née le 12 mars 1798, morte le 1^{er} mai 1852); et en secondes noces, le 11 juin 1854, Wilhelmine, née baronne Brenner de Felsach (née le 10 janvier 1818). Le comte Alexandre-Armand-Gaston de Mottet mourut le 11 mars 1873, et en lui s'éteignit la lignée masculine³.

Le libellé officiel des armoiries Mottet n'est pas connu; selon Engelhart, les Mottet portaient: *de gueules à la croix d'argent de Malte; casque ouvert, taré de front; cimier: un lion issant d'or, tenant entre ses pattes une croix de Malte d'argent;* selon l'armorial du P. Apollinaire (1865, Fribourg) les Mottet de Morat portaient *de gueules à la croix ancrée d'or;* ce dernier blasonnement a été reproduit par Rietstap dans son Armorial général.

59. **Herrenschwand, 1766.** Stanislas-Auguste, roi de Pologne, donne le titre de baron à Antoine-Gabriel Herrenschwand, de Morat en Helvétie et à ses descendants de l'un et de l'autre sexe, et il augmente ses armoiries, à Varsovie, 1766, 3 avril.

Original en latin, en mains de M. A. de Herrenschwand, à Berne.

Motifs indiqués: la probité, l'honnêteté de mœurs d'Antoine-Gabriel Herrenschwand, et son dévouement aux intérêts du royaume.

Libellé de l'augmentation des armoiries: *Insignia eius antiqua nobilitatis indicia alâ aquilæ albæ Poloniæ in campo rubro amplianda et cumulanda esse duximus.*

Blasonnement correspondant: *un chef de gueules chargé d'un demi vol de l'aigle blanc de Pologne.*

Cet Antoine-Gabriel était le frère de Jean-Frédéric mentionné sous l'article n° 54; ayant aussi embrassé la carrière médicale, il succéda à son frère dans la charge de médecin du régiment des gardes suisses à Paris et fut ensuite médecin des hôpitaux du nord⁴. Je n'ai pas de renseignements sur la situation qu'il eut en Pologne. Il resta célibataire.

60. **de Herrenschwand, 1768.** Stanislas-Auguste, roi de Pologne, concède l'indigénat de noblesse à Frédéric de Herrenschwand et à sa postérité, de Greng (Morat), coseigneur de Courgevaud, Courlevon, son conseiller intime et son premier médecin, et il augmente ses armoiries; à Varsovie, 1768, 2 juillet.

¹ Biographie d'après May, *Histoire militaire de la Suisse*, 1788, vol. VII, p. 515-516.

² D'après Engelhart, *Der Stadt Murten Chronik und Bürgerbuch*, Berne, 1828, p. 364.

³ Almanach de Gotha, année 1814.

⁴ Engelhard, op. cit.

Original en texte latin, en mains de M. A. de Herrenschwand, à Berne.
Motifs de la concession: services distingués dans la science médicale, et dans
les travaux préparatoires à la fondation de l'Accadémie de Varsovie.

Libellé de l'augmentation d'armoires: référence faite aux armoiries portées



Fig. 163. Armoires peintes sur le diplôme accordé à Frédéric de Herrenschwand en 1768.

par les ancêtres de Frédéric de Herrenschwand et à celles que lui concéda l'empereur François Ier le 22 mars 1757, Stanislas-Auguste les augmente ainsi: « scutum hoc a Nobis in gratiæ Nostræ testimonium duobus Tigro Hylacibus condecoratum stemmatibus nobilium regni adscribimus ». Cette augmentation d'armoires consiste dans deux bouledogues¹ en supports (fig. 163).

61. **de Castella, 1772.** Louis XV, roi de France donne le titre de comte à Rodolphe de Castella, lieutenant-général, grand-croix de l'ordre de St-Louis, titre

² Le mot tigro-hylaces ne se rencontre pas dans les dictionnaires; on y trouve celui d'Hylactor, nom des chiens du personnage mythologique, Actéon, chasseur fameux, lequel, par vengeance de la déesse Artémis, fut dévoré par ses propres chiens. En combinant cette donnée avec l'espèce de chien représentée dans la peinture des armoiries, je trouve que tigro-hylaces doit se traduire par bouledogues.

transmissible aux aînés de ses enfants et descendants mâles ; 1772, 28 mai, à Versailles.

Original en mains de M. Albert de Castella, à Wallenried (Fribourg).

Motifs du brevet : La bravoure et le zèle qui ont toujours caractérisé les services de Rodolphe de Castella et de ses ancêtres.

Caractéristique du titre : C'est un titre à brevet ; le roi dispense les ayants-droit de l'affecter et de l'appliquer à aucune terre et d'en faire ériger pour cet effet un comté, à la charge que le titre relèvera de sa Majesté et que les ayants-droit « ne feront rien de dérogeant à icelui. »

Rodolphe de Castella était l'un des fils de François-Joseph-Emmanuel, qui fut bailli de Cheyres, et de Marie-Madeleine Weck.

Il fit une brillante carrière militaire : brigadier en 1745, Maréchal de camp en 1748, commandant de la place de Wesel en 1757, inspecteur général des Suisses et Grisons en janvier 1759, lieutenant-général en décembre 1759, grand-croix de St-Louis en 1769¹.

Il épousa dame Jeanne-Hyacinthe, née Fontaine, veuve de Hyacinthe Guidi, et mourut sans postérité le 14 mai 1793.

62. de Castella, 1775. Louis XVI, roi de France, se référant au brevet de comte donné le 28 mai 1772 par Louis XV, son prédécesseur, à Rodolphe de Castella, lieutenant-général et grand croix de l'ordre de St-Louis, en étend le bénéfice aux trois frères de celui-ci, Ignace-Rodolphe, Prosper et Nicolas-Albert de Castella et à leurs descendants mâles ; 1775, mai 12, à Versailles.

Original en mains de M. Albert de Castella à Wallenried (Fribourg).

Motifs du brevet : La famille de Castella s'est signalée par son attachement inviolable à la France ; le Sr de Castella, aîné des huit frères dont la famille se composait, en a placé six au service de France, dont quatre sont morts dans les dernières guerres ; des trois qui restent, Ignace Rodolphe est brigadier d'infanterie, capitaine au régiment des gardes Suisses et chevalier de l'ordre de St-Louis ; Prosper a été pendant plusieurs années lieutenant dans le même régiment et a quitté le service après avoir fait toutes les campagnes de la dernière guerre, Nicolas-Albert est chargé des affaires de sa majesté en Suisse et de la distribution des pensions qu'elle fait payer aux Cantons. Lors de la nouvelle capitulation faite avec les Suisses, cette famille a perdu quatre compagnies qui lui appartenaient et qu'elle avait levées à ses frais ; elle n'en a pas reçu d'indemnité, n'en ayant même pas sollicitée.

Caractéristique du brevet : Le titre de comte est donné aux dits trois frères et à leurs descendants mâles, avec dispense d'appliquer le titre à aucune terre et d'en faire ériger pour cet effet en comté, à la condition que les titres et qualité de comte relèveront de Sa Majesté et de ses successeurs ; celle-ci les autorise à porter dans leurs armoiries la couronne de comte. « sans que pour raison de tout ce que dessus » ils soient tenus de lui payer ou à ses successeurs rois, aucune finance ni indemnité, ce dont elle leur fait don et remise.

C'est, on le voit, encore un titre à brevet.

¹ Tiré de May de Romainmotier, *Histoire militaire de la Suisse*, tome VI, p. 153-154.

Je viens de dire au sujet de Rodolphe de Castella, créé comte en 1772, quels étaient les père et mère de ces huit frères de Castella, nombreuse lignée mâle à laquelle s'ajoutaient encore deux sœurs. Voici quelques données biographiques sur les trois frères dénommés dans le diplôme de 1775.

Ignace-Rodolphe épousa Marie-Madeleine-Alexis de Diesbach-Torny, dont il n'eut pas d'enfant ; il mourut en 1775 ou 1776. François-Prosper-Nicolas fut bailli de Rue (1763-1768), bannieret en 1788. Il épousa Marie-Madeleine de Fégely ; en 1767, il fit l'acquisition de la seigneurie de Villardin-Montet et mourut en 1793. Sa postérité s'éteignit en 1800 ou 1801 en la personne de son unique enfant, Jean-Antoine-Vendelin, lequel avait épousé Marie-Anne-Elisabeth-Françoise d'Affry.

Nicolas-Albert entra au Conseil des Deux-Cents en 1739, dans celui des Soixante en 1756. Le 30 avril 1752, il acheta pour 10500 écus la seigneurie de Berlens ; c'est depuis lors que cette branche de la famille prit la désignation de Castella de Berlens. Il épousa, le 1^{er} août 1753, Laurette Griset de Forel. Sa lignée s'éteignit en la personne de Rodolphe, qui fut lieutenant-colonel dans les troupes fribourgeoises¹ et mourut le 17 janvier 1890 ; ce fut le dernier titulaire du titre comtal.

Les armoiries des Castella de Berlens portaient : écartelé ; aux 1 et 4, d'argent à trois barres ondées d'azur à la bande de gueules brochant sur le tout et chargée de trois étoiles d'or ; aux 2 et 3, écartelé en sautoir d'argent et de gueules, qui est de Corpastour.

Ce n'est point, comme on pourrait le croire, une alliance avec la famille de Corpastour qui détermina l'écartelure aux armes de cette famille, mais elle est fondée sur une cession que fit le 2 décembre 1619 Adrian, fils de Hugues de Corpastour à François Castella, bourgeois et bannieret de Gruyères, de tous ses droits et avantages personnels, ainsi que ceux qu'il avait sur la chapelle de St-Georges à Gruyères².

(à suivre).

Wappen des Bistum's St. Gallen und seiner Bischöfe

Bis zur Revolution übte der Fürstabt von St. Gallen in seinem Gebiete bischöfliche Gewalt aus, da ihm vom Bischof von Konstanz, in dessen Diözese St. Gallen und seine Landschaft lag, die bischöflichen Hoheitsrechte übertragen waren. Die Geistlichkeit war seiner Ueberwachung und deren Pfarreien seiner Visitation unterworfen.

¹ C'est par erreur que dans un article sur la seigneurie de Berlens que j'ai livré au *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, j'ai dit que ce Rodolphe fut colonel au service de France.

² Cet acte, instrumenté par le notaire Corby, est en mains de M. Albert de Castella à Wallenried.